

## ***Compte-rendu du Conseil Municipal de Porspoder réuni en séance publique le 24/10/2013***

Le Conseil Municipal de Porspoder s'est réuni en séance publique à la Mairie le jeudi 24 octobre, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Yannick Marzin, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de : M. Ernault, qui donne pouvoir à Mme Perrot-Danjoux, M. Le Dall, qui donne pouvoir à M. Thierry Le Hir, Mme Jarnoux, qui donne pouvoir à Mme Magueur, M. Paulet, excusé, M. Palay, excusé. Mme Magueur a été élue secrétaire de séance. Le procès-verbal de la précédente séance est soumis aux conseillers présents. Il est approuvé à l'unanimité.

### **1. INFORMATION DU MAIRE : DECISION DE PREEMPTION D'UN BIEN**

#### **Pour information.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a exercé son droit de préemption sur un bien situé à Porspoder, 3, place de l'Eglise, cadastré A n° 782, pour une contenance de 628 m<sup>2</sup>, aux conditions financières de la déclaration d'intention d'aliéner. M. le Maire précise que la Commission d'urbanisme s'est prononcée à l'unanimité favorablement sur ce projet le 23 septembre 2013. Cette opération est conforme à la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2011 accordant à M. le Maire délégation de l'exercice du droit de préemption urbain.

### **2. CESSION DE TERRAIN A LA CCPI POUR LA CREATION D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL SUR LA PLACE DES FFL**

Suite à la volonté de la CCPI de procéder à la création d'un pôle d'échange multimodal sur la commune, il est demandé au conseil municipal de procéder à la cession du terrain concerné par le projet, à titre gratuit. Le projet se localise au Nord du centre bourg de Porspoder sur la départementale D27, à l'emplacement du parking des Dunes et de la place des FFL.

Le projet comprend :

- Un quai bus pouvant accueillir un car à l'embarquement, accessibilité via le parking au nord et depuis le Boulevard de l'Europe par des rampes,
- Un parking vélo à proximité de l'accès piéton au complexe sportif,
- Un parking équin en partie centrale ainsi qu'une fontaine,
- Un parking de 95 places en deux parties : l'une au sud, légère en revêtement perméable d'une capacité de 59 places, l'autre au nord d'une capacité de 36 places dont 3 réservées aux personnes à mobilité réduite.
- Un maillage de liaisons douces permettant l'accès aux installations encadrant cette place.
- Un traitement paysager de qualité des aires de stationnement et des zones piétonnes assurant l'intégration de cette place dans l'espace dunaire mettant en valeur la façade de cet espace sur le Boulevard de l'Europe.
- 3 conteneurs enterrés sont prévus : OM / Recyclables secs/verre

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise M. le Maire à signer la cession de terrain à la CCPI à titre gratuit et précise que le frais d'actes et de géomètre sont à la charge du demandeur

### 3. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA CCPI POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES FFL

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place des FFL, les travaux suivants ont été programmés :

- Réalisation d'un pôle d'échange multimodal et installation d'un dispositif de colonnes enterrées pour la collecte des déchets
- Réalisation d'un parking paysager dans le cadre d'un aménagement urbain en bordure de la départementale

Compte tenu des compétences en matière de voirie de la Commune d'une part, et en matière de transports de la CCPI d'autre part, ce projet est passé sous Maîtrise d'Ouvrage de la CCPI étant entendu que n'est à la charge directe de la structure communale que la part de travaux figurant dans la liste de ses compétences, le reste des prestations restant à la charge de la Communauté.

Aussi, et ce pour une question de cohérence de l'aménagement d'ensemble et de la bonne exécution des travaux, il a été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de la CCPI.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la CCPI.

### 4. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCPI

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de solliciter la CCPI au titre du fonds de concours, pour le réaménagement de la place des FFL dont le montant des travaux est estimé à 300 000€ HT.

Etat des consommations des crédits :

- sur les 5 enveloppes, 4 ont été consommées (fonds déjà versé ou en cours de versement)
- la 4ème enveloppe a été affectée au réaménagement du centre bourg
- la 5ème enveloppe (37 306,22 €) n'a pas encore été utilisée.

Pour information, les dates des prochains conseils communautaires où pourrait être examinée une telle demande sont :

- le 13 novembre (dossier à adresser pour le 29 octobre 2013)
- le 18 décembre (dossier à adresser pour le 5 décembre 2013)

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la CCPI au titre du fonds de concours dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> enveloppe pour un montant de 37 306,22€.

### 5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RENEGOCIATION DES GARANTIES D'ASSURANCES

Dans le cadre du renouvellement du marché de prestations de services d'assurances la Commune a fait appel à la société consultassur. Cette dernière a présenté à la commission des finances de la Commune son rapport d'analyse des offres et ses préconisations, le lundi 24 octobre 2013 à 14h.

- Lot 1 « Dommages aux biens et Risques annexes » à GROUPAMA - Offre de base – 4 221,82 €TTC
- Lot 2 « Responsabilité civile et Risques annexes » à SMACL – Option 1- 5 471,80 € TTC
- Lot 3 « Flotte automobile et Risques annexes » à GROUPAMA – Offre de base- 2 123, 10 €TTC

- Lot 4 « Protection juridique » à SMACL – 2 680,31 € TTC
- Lot 5 « Risques statutaires » à GROUPAMA – 11 474,71 € TTC

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise M. le Maire à signer ces marchés
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents au marché.

**6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RÉALISATION D'UNE PASSERELLE PMR A MEZOU-SEVERN**

Suite à une consultation dont l'objet est la construction d'une passerelle entre les deux berges du Spernoc et permettant l'accès à la noue afin de relier le nouveau quartier de Mezou Severn (au Sud), à la rue du Severn. Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise suivante :

- JO SIMON pour un montant de 44 490.00 € HT (Tranche ferme + Tranche conditionnelle + options)
  - Tranche ferme : 11 140.00€ HT
  - Tranche conditionnelle : 26 380.00 €HT
  - Options : 6970.00 €HT

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Retient l'entreprise JO SIMON pour le marché concernant le franchissement du Spernoc et de la noue.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

**7. AVENANT AU MARCHÉ DU BOURG ( LOT 1)**

Considérant le montant initial du marché affermi du lot n°1 : 321 106.44 € H.T.

Considérant les modifications apportées au plan initial et les changements de surface qui en résultent,

Considérant que l'impact financier de ces modifications entraîne un avenant en plus-value 3 992.91 € H.T. pour le lot n°1,

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant n°3 du lot n°1.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Le Hir)**

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant en plus-value de 3 992.91€ HT pour le lot n°1

**8. CONVENTION D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA RD27**

Les travaux d'aménagement de la RD 27, doivent débuter le vendredi 25 octobre 2013 et prendre fin semaine 51 (durée estimée à 6 semaines). Le lieu d'exécution des prestations est : SPERNOC/COSQUER pour un budget total de 82 332.62 € HT.

L'objet de la convention porte sur l'autorisation donnée par le Département de réaliser les travaux sur une route départementale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Général relative aux travaux de la RD 27

**9. SUBVENTION AU COS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement au Comité des œuvres sociales du Pays d'Iroise afin de lui permettre d'assurer des prestations sociales au bénéfice des agents de la commune.

Pour l'année 2013, cette subvention s'élève à 7 748.80 €.

*Pour info : Pour l'année 2012, cette subvention s'élève à 7 720.30 €.*

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Accepte les subventions énoncées ci-dessus qui seront imputées au compte 6574 subventions aux associations.

#### **10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE L'EX VOTO**

M. Croguennoc présente le projet de restauration d'un tableau du XVIII<sup>e</sup> siècle (Ex-voto) rattaché à l'église de Porspoder.

Deux tableaux représentant des navires de cabotage de Porspoder du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient présents dans l'église jusqu'en 1972.

Le premier (Ex-voto Capitaine Masson daté de 1768) restauré et conservé depuis lors par le service des archives du Conseil Général du Finistère a été restitué le 8 novembre 2011 à la Commune de Porspoder.

Le second (Ex-voto Capitaine Briant daté de 1771), conservé en l'état par une personne privée, nécessite une complète restauration.

L'ensemble constitue un témoignage de très haute valeur de l'histoire maritime de Porspoder, et plus largement, de l'histoire du cabotage maritime breton du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Deux devis ont été demandés en vue de la restauration de l'Ex-voto « Capitaine Briant » :

- Le premier, produit par l'atelier Miri de Montreuil, d'un montant HT de 4600€
- Le second, produit par l'atelier Corbin de Plonéour-Lanvern, d'un montant HT de 3505€

Il est à noter qu'avant d'établir sa proposition, Madame Corbin a procédé à la vérification de la technique de restauration de l'Ex-voto Capitaine Masson afin de présenter une prestation technique aussi proche que possible.

La proposition Corbin apparaît donc comme la mieux adaptée tant sur le plan technique que dans celui du coût.

Compte tenu de l'inscription de cet objet mobilier au titre des Monuments Historiques (arrêté préfectoral du 20 décembre 2012), des aides publiques peuvent être sollicitées.

Monsieur Croguennoc, dans cet objectif, sollicite l'avis du Conseil sur le projet de restauration, cet avis étant nécessaire pour l'obtention de subventions auprès du Conseil Général et de la DRAC.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Le Hir)**

- Donne un avis favorable au projet de restauration de l'Ex-voto Capitaine Briant.
- Autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil général, de la DRAC ou de tout autre financeur.

#### **11. DM AU BUDGET RESIDENCES**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget annexe Résidences de la commune de Porspoder,

M. Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2013 : annulation du titre de recette de l'année 2012 par un mandat à l'article 673 (annulation de titres sur exercice antérieur).

## SECTION FONCTIONNEMENT :

### DEPENSES

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
	673	Titre annulés (sur exercices antérieurs)	+ 240.00 €
	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	- 240.00 €

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Adopte la décision modificative ci-dessus : annulation de titre sur exercice antérieur pour un montant de 240€, prélevé en fonctionnement au compte 637 (Autres impôts, taxes et versements assimilés) et affecté à l'article 673.

### **12. Désaffiliation Concarneau au CDG29**

Par courrier en date du 29 aout 2013, le Maire de Concarneau a demandé le retrait de son adhésion au Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette collectivité est actuellement affiliée volontairement, ayant dépassé le seuil des 350 agents depuis l'année 2006.

Il pourra être fait opposition à cette désaffiliation dès lors que se seront prononcés en ce sens :

- Les deux-tiers des collectivités et établissements affiliés représentant les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Ou les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Se prononce en faveur de la désaffiliation de Concarneau du Centre de Gestion

### **13. Questions diverses**

#### **Ecole**

- o **Réforme des rythmes scolaires** : Présentation de la démarche mise en œuvre. Un comité de pilotage sera prochainement réuni, regroupant les différents acteurs concernés.
- o **Pause méridienne** : Augmentation du nombre de surveillants sur la Cour de récréation. Aspect qualitatif : achat de nombreux jeux et mise en place de nouvelles activités ludiques dès la rentrée.

#### **PRESQU'ILE SAINT LAURENT**

- o **Galets** : Le sujet des monticules de galets risquant de porter atteinte à l'écosystème a été transmis à la CCPI.